



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Convention portant sur la médiation sociale énergie - ERDF - Omega - Ville  
d'Angoulême**

DE20150330\_6

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Convention portant sur la médiation sociale énergie -  
ERDF - Omega - Ville d'Angoulême**

Solidarité  
id : 887

Conseil municipal  
30 mars 2015

7

Rapporteuse : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Dans le cadre de la démarche de lutte contre la précarité au profit des populations les plus démunies, la Ville d'Angoulême souhaite soutenir l'ensemble des initiatives participant à la diminution des situations sensibles.

Parmi celles-ci, la précarité énergétique reste source d'importantes difficultés, amenant certains ménages angoumoisins à subir une coupure électrique, suite à des processus de non-paiement de factures.

Le groupement d'employeurs Omega intervient depuis plusieurs années dans ce domaine, à l'échelle de l'agglomération, en vertu d'une convention EDF – Omega, afin de trouver des solutions aux impayés et éviter les coupures électriques.

Fort de cette expérience, notamment sur son territoire et, au regard d'une action similaire à Poitiers, la Ville d'Angoulême souhaite soutenir, symboliquement, le développement de cette action, et son élargissement auprès de l'exploitant de réseaux ERDF, en signant la convention tripartite ci-jointe.

La Ville d'Angoulême a proposé que le périmètre géographique du secteur concerné soit limité dans un premier temps, au quartier prioritaire (QPV) de Ma Campagne afin d'évaluer, dans le cadre du contrat de ville en refonte, les impacts en matière de précarité énergétique sur les populations fragilisées.

Il vous est proposé d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

Joël Guitton, président de l'association OMEGA ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
30 mars 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the official seal.

